

## Admission exceptionnelle au séjour

## Par Miraash, le 04/10/2023 à 17:15

Bonjour,

Je suis actuellement sans papier, et j'ai un dossier complet avec 8 fiches de paie à temps plein. Je souhaite déposer pour une admission exceptionnelle au séjour 5 ans de présences, ma question est la suivante:

Mon employeur ne veut pas me fournir le kbis et le cerfa pour régulariser ma situation, est-ce que je peux commencer la procédure avec un autre employeur ou il faut absolument l'ancienneté chez le même employeur s'ils vous plaît ?

Ps: je suis dans la restauration.

Merci d'avance.

Par Marck.ESP, le 05/10/2023 à 07:34

**Bonjour** 

Je vous invite à vous renseigner auprès de votre préfecture, pour ce cas particulier

Pour info; code de l'immigration

https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Documentation/Textes-officiels/Code-de-l-entree-et-du-sejour-des-etrangers-et-du-droit-d-asile